

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3158

présenté par

M. Bernalicis, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	671 020 000	0
<i>dont titre 2</i>	671 020 000	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	671 020 000
TOTAUX	671 020 000	671 020 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer l'accueil des usagères et usagers en préfecture et sous-préfecture.

La Cour des comptes a évalué les réductions d'effectifs dans les préfectures et sous-préfectures à 14 % depuis 2010, soit environ 4000 agents. Pour les activités de réglementation générale et de délivrance des titres (action 2), mission jugée non prioritaire dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération, le PLF pour 2023 prévoit 7 560 ETPT contre 11 588 en LFI pour 2018. Face à l'échec de cette stratégie - le Gouvernement souhaite désormais rétablir de l'accueil en préfecture et sous-préfecture, cet amendement propose de rétablir 2 000 ETPT supplémentaires sur le programme 354, en priorité sur les actions d'accueil et d'accompagnement des usagers. En se fondant sur le coût global de ces agents – principalement personnels administratifs de catégorie C – (33 551 euros), le financement de cette mesure représente 67,1 millions d'euros.

Ces crédits sont financés par une réduction des moyens accordés à l'action 3 "Numérique" du programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur". Les crédits de cette action connaissent en effet une augmentation de 78,9 % (+ 216,0 millions d'euros) pour accélérer la dématérialisation de démarches administratives dont l'accompagnement est aujourd'hui insuffisant.

Cette mesure répond également à l'exigence formulée par le Conseil d'État dans une récente décision : « Il incombe au pouvoir réglementaire, lorsqu'il impose le recours à un téléservice pour l'obtention de certains titres de séjour, de prévoir les dispositions nécessaires pour que bénéficient d'un accompagnement les personnes qui ne disposent pas d'un accès aux outils numériques ou qui rencontrent des difficultés soit dans leur utilisation, soit dans l'accomplissement des démarches administratives. Il lui incombe, en outre, pour les mêmes motifs, de garantir la possibilité de recourir à une solution de substitution, pour le cas où certains demandeurs se heurteraient, malgré

cet accompagnement, à l'impossibilité de recourir au téléservice pour des raisons tenant à la conception de cet outil ou à son mode de fonctionnement » (Conseil d'État, 3 juin 2022 n° 452798).

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, ce dernier :

- abonde les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 02 « Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres » du programme 354 « Administration territoriale de l'État » à hauteur de 67 102 000 euros ;
- diminue de 67 102 000 euros les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 03 « Numérique » du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».